Actualité | France

Un village breton veut garder ses sans-papiers

MARIE-CHRISTINE TABET (*avec* NATHALIE BOUGEARD). Publié le 13 mars 2007 Actualisé le 13 mars 2007 : 07h47

Employés depuis 2002 dans un abattoir de Bretagne, vingt-trois Maliens sont menacés d'expulsion. La population veut tout faire pour les retenir.

C'EST devenu l'affaire des Maliens de Montfort-sur-Meu. Lors de l'une de ses dernières messes, le prêtre de la paroisse, Yacinthe Desmots, a évoqué le sujet. Un chef-lieu de 6 500 âmes où, du curé au maire socialiste, en passant par le député UMP, une grande partie de la population soutient vingt-trois clandestins travaillant depuis cinq ans à la Cooperl, un abattoir appartenant à une coopérative agricole employant quelque 600 personnes. Une pétition aurait déjà réuni près de 4 000 signatures.

« C'est triste parce que ce sont des jeunes sans histoire qui travaillent dans une usine où bien des Français refusent d'aller, prétextant que c'est trop dur. En plus, ils envoient de l'argent à leurs familles restées là-bas. Ils font vivre des dizaines de personnes avec leur travail », estime une retraitée qui, flânant devant la mairie, résume le sentiment général. Depuis dix jours, date de leurs arrestations, de réunion publique en réunion publique, les rangs de leurs partisans ont grossi. Samedi dernier, une manifestation a réuni quelque huit cents personnes.

Aujourd'hui, Nicolas Fauchoux, l'un des porte-parole du collectif qui s'est constitué autour d'eux, doit se rendre au centre de rétention où la plupart des anciens salariés maliens de la Cooperl sont retenus dans l'attente de leur reconduite vers Bamako. Jeudi dernier, Sidi Coulibaly a été le premier à être renvoyé Mali. L'affaire est en effet loin d'être simple. Sur les vingt-sept Maliens qui travaillaient à la Cooperl, les services de gendarmerie ont découvert au début du mois que vingt-trois étaient en situation irrégulière. Ces derniers avaient tous des papiers falsifiés ; pire, certains auraient même usurpés l'identité d'étrangers en situation régulière ou de Français d'origine malienne. C'est un différend dans une banque de la région entre deux salariés qui a permis aux enquêteurs de lever le lièvre. Les deux clients, tous deux salariés de la Cooperl, se disputaient une identité! Un contrôle à l'entrée de l'entreprise leur a permis de découvrir que c'était une spécialité « maison ».

Salariés « parfaits »

« Je n'étais absolument pas au courant, se défend le directeur général de l'entreprise, André Rouault, ils ont tous présenté des papiers. » Depuis qu'ils travaillent dans l'entreprise, les Maliens n'ont jamais posé le moindre problème. Au contraire. Sérieux, ils ont pour la plupart gravi les échelons et de simples manutentionnaires sont pratiquement tous devenus ouvriers qualifiés. À tel point que la Cooperl, peu rancunière d'avoir été abusée, est solidaire de ses salariés. Le directeur défile dans les manifestations de soutien et se déclare prêt à fournir des nouveaux contrats de travail à ces anciens salariés, sous la bonne identité cette fois.

Le bassin d'emploi affiche un taux de chômage de l'ordre de 5 % et le travail dans les abattoirs rebute bon nombre de candidats. Avant le recours aux Maliens, la Cooperl avait tenté d'attirer des Nordistes. Mais l'expérience avait tourné court. Il fallait trouver des logements pour les familles et l'adaptation dans l'entreprise s'est révélée compliquée. « Sur une vingtaine, il n'en est resté que cinq ou six », reconnaît André Rouault. Les Maliens, eux, ne se sont jamais plaints. L'entreprise leur a trouvé des logements. « Au départ, le seul problème était que nos ateliers travaillent exclusivement du porc, poursuit

André Rouault, *or ils sont tous musulmans. Mais ils ont accepté malgré tout.* » Salariés « parfaits », ces jeunes hommes célibataires se sont en outre intégrés à la vie locale, participant aux activités associatives et nouant des relations d'amitiés. L'un deux est d'ailleurs le futur père de l'enfant d'une jeune Bretonne. Reste que pour l'administration, les vingt-trois Maliens sont des sans-papiers qui se seraient rendus coupables, pour certains, de faux et d'autres d'usurpations d'identité. La justice pourrait également se saisir de l'affaire dans les prochains jours. Le nombre de sans-papiers dans la même entreprise est en effet pour le moins surprenante.

